

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR « LES 120.000 GUIDES VERTS WALLONS »

M. Dimitri Fourny (cdH). – Un guide vert wallon — reprenant des conseils relatifs à l'utilisation rationnelle de l'eau, de l'éclairage, du chauffage, des appareils informatiques, des véhicules, du papier, etc. — a été réalisé à l'attention des agents de la Fonction publique régionale et locale. Cent vingt mille guides ont ainsi été envoyés aux agents des administrations régionales, communales, provinciales et des CPAS ainsi qu'aux agents des intercommunales. Pensez-vous que la simple lecture d'une brochure sera suffisante pour amener un changement des comportements ? Ne conviendrait-il pas d'accompagner la distribution de ce guide par une information et/ou d'une formation adaptée afin d'en promouvoir l'utilisation ? De plus, il est prévu d'afficher de manière visible l'évolution de la consommation énergétique dans les bâtiments de la Région. Avez-vous prévu d'assigner des objectifs quantifiables précis de réduction de consommation d'énergie ? Vous mentionnez des actions ciblées pour réduire encore plus la consommation énergétique : quelle sera la forme de ces actions ciblées ?

M. Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Il est clair qu'une promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie ou de la protection de l'environnement ne peut pas se limiter à la lecture d'une brochure. D'autres actions devront être prévues. C'est un bon outil de communication et de prise de conscience. Les actions décrites étant essentiellement des gestes simples de comportement à poser dans la vie de tous les jours, ils ne nécessitent pas, à ce stade, l'organisation d'une formation développée. L'affichage de la consommation d'énergie dans les bâtiments de la Région est la concrétisation de la directive européenne 2002/91/CE sur la certification énergétique des bâtiments, obligatoire pour tous les bâtiments — publics ou non — mais qui, dans le cas des bâtiments publics, devra faire l'objet d'une publicité renforcée, fonction d'exemple oblige. Indépendamment

de la sortie de ce guide et de l'évolution de la consommation des ressources qui pourraient en dépendre, diverses mesures ont déjà été entreprises. J'en veux pour exemple : la Division de l'Énergie développe des outils, comme la formation de responsables Énergie (régulièrement suivie par des agents des pouvoirs locaux notamment) ; l'Union des Villes et des Communes vient, pour sa part, de mettre en place une cellule Énergie dont un des rôles est d'accroître l'offre en formation dans ce domaine ; des objectifs de limitation des nuisances environnementales produites par les activités de bureau ont été développés par la DGRNE ; en ce qui concerne le papier, des documents de synthèse ont été élaborés par l'Office wallon des Déchets préconisant d'une part, un programme pilote de limitation de l'utilisation du papier et d'autre part l'utilisation de papiers recyclés ; un marché d'audit énergétique des bâtiments de la Région wallonne a été lancé ; des vannes thermostatiques dans certains bâtiments ont été installées ; le bâtiment « PEREX » à Daussoulx a été doté de panneaux à cellules photovoltaïques ; une machine de cogénération a été installée dans le bâtiment du CAMET. Un an après la sortie du Guide, l'évolution des comportements et de l'utilisation des ressources fera l'objet d'un rapport. C'est seulement lorsqu'un cadastre précis des consommations sera disponible pour l'ensemble du secteur public régional et local, qu'il deviendra possible de fixer, en fonction des investissements à réaliser et des ressources qu'ils demandent, des objectifs de réduction rationnellement justifiés de la consommation d'énergie.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Cela démontre que le Gouvernement agit en la matière et qu'il existe une prise de conscience par rapport à cette problématique.*

*Parlement wallon - Commission des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique
mardi 15 janvier 2008*